



## Formulaire pour rattrapage de test

L'absence lors d'une évaluation est sanctionnée provisoirement par la note 1.

Il appartient à l'élève d'entreprendre les démarches (étapes 1 à 4) dès son retour à l'école pour rattraper le test.

Les démarches doivent être achevées **au plus tard** le deuxième jour de cours qui suit l'absence.

Exemple : je manque un test lors de la semaine n°17

Semaine n° 17	Semaine n° 17 + 1	Semaine n° 17 + 2	Semaine n° 17 + 3
J'ai manqué un test en raison d'une absence justifiée	J'envisage la démarche de rattrapage	J'achève impérativement la démarche de rattrapage	Délai dépassé : note = 1

### Ma situation

Semaine n° :	Semaine n° :	Semaine n° :	Semaine n° :
--------------	--------------	--------------	--------------

### Étape n° 1 : à compléter par l'élève

Nom et prénom : \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_

Discipline : \_\_\_\_\_

Date de l'absence : \_\_\_\_\_

### Étape n° 2 : à présenter au responsable de classe

Nom du responsable de groupe : \_\_\_\_\_

Par sa signature, le responsable de groupe atteste que l'absence est excusée.

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

### Étape n° 3 : à présenter au maître de discipline

#### Convocation au rattrapage

Date : mercredi \_\_\_\_\_ Nom du maître de branche : \_\_\_\_\_

Lieu : CFP SHR

Salle : selon affichage Signature du maître de branche : \_\_\_\_\_

Horaire : 17h05

Durée : \_\_\_\_\_ Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

#### Matériel autorisé :

Le maître de discipline complète l'enveloppe de rattrapage et la remet dans la boîte postale de la salle des maîtres (D112) au plus tard le mardi précédent le rattrapage avant midi.

### Étape n° 4 : à présenter au secrétariat

L'apprenti-e présente le formulaire au secrétariat. Visa du secrétariat : \_\_\_\_\_

### Étape n° 5 : faire signer par le-la responsable de la formation en entreprise

Le formulaire doit être présenté à la date de la convocation.

Nom et prénom du formateur : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**Pour les classes pré-professionnelles, le formulaire est envoyé aux représentants légaux sans signature**